



[CONTRAT DE FILIÈRE]

LA CONCERTATION LIVRE

25 septembre 2023



Déroulé de la journée

9h30 - Accueil café

10h00 - Discours d'introduction

10h30 à 12h30 - Séance plénière

Présentation de la concertation et du bilan du Contrat de filière 2021-2023

Déjeuner libre

14h à 16h - Ateliers par bénéficiaires (auteurs, autrices, maisons d'édition, librairies)

Évaluation des dispositifs existants

Clôture autour d'un verre de l'amitié



Discours d'ouverture

Rachel Cordier, directrice générale – ALCA Nouvelle-Aquitaine

Charline Claveau, vice-présidente en charge de la Culture, des Langues et cultures régionales, du Patrimoine et de la Francophonie – Région Nouvelle-Aquitaine

Régine Hatchondo, présidente – Centre National du Livre

Maylis Descazeaux, directrice – Drac Nouvelle-Aquitaine





La
Concertation
Livre

Le Contexte



La Concertation Livre, objectifs et méthodologie

Objectifs :

- Recueil des besoins des professionnels
- Enrichissement commun d'un bilan synthétique du Contrat de filière actuel
- Présentation du cadre d'intervention de chaque partenaire (grandes orientations, perspectives budgétaires...)
- Transposition de tous ces éléments dans les futurs dispositifs : évolution des dispositifs, remplacement, expérimentation



La Concertation Livre, objectifs et méthodologie

Méthodologie :

- Mise à disposition des **ressources** disponibles : bilans, synthèse des études, accord-cadre actuel
- Mise à disposition d'une plateforme collaborative pour contributions volontaires
- Programmation de rencontres articulée en lien avec des thématiques précises
- Chaque temps de rencontre fera l'objet d'un compte-rendu nourrissant une synthèse présentée lors de la clôture
- Articulation avec le comité technique des partenaires, dont la mission est de travailler toute la matière produite



Calendrier

Lancement

- Plénière
- Lundi 25 septembre
- Bordeaux

Librairie

- Atelier
- Lundi 09 octobre
- Visio

L'écoresponsabilité

- Interprofessionnel
- Lundi 13 novembre
- Mont-de-Marsan

Édition

- Atelier
- Jeudi 14 décembre
- Visio

Mi-parcours

- Plénière
- Lundi 05 février
- Angoulême

Projets collectifs et interfilières

- Interprofessionnel
- Lundi 05 février
- Angoulême

Autrices, auteurs

- Atelier
- Jeudi 29 février
- Visio

Développement et parcours d'accompagnement

- Interprofessionnel
- Lundi 18 mars
- La Rochelle

Clôture

- Plénière
- Lundi 13 mai
- Limoges





Le Contrat de filière Livre

Budget alloué et interventions directes des partenaires au contrat de filière Livre 2021-2023

Centre national du livre (CNL)	460 000 €
État (Drac Nouvelle-Aquitaine)	900 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	2 400 000 €

DRAC Nouvelle-Aquitaine

- Soutien immédiat à la création
- Accompagnement à la création
- Compagnonnages
- Édition
- Librairie

Centre national du livre

- Compagnonnages
- Librairie

Région Nouvelle-Aquitaine

- Aides à l'écriture et à la traduction
- Soutien immédiat à la création
- Compagnonnages
- Édition
- Librairie

- Pour l'année 2024, les budgets proposés seront en reconduction, sous réserve du vote du Budget régional par l'assemblée plénière en décembre 2023 et de la validation des Instances des autres partenaires financeurs.
- En ce qui concerne les orientations budgétaires pour le Contrat de filière 2025-2027, il est encore prématuré d'afficher des montants mais elles s'orienteront vers un budget en reconduction dans un cadre contraint de dépenses publiques.



Le Contrat de filière, qu'est-ce que c'est ?

8 dispositifs d'aides directes



Le Contrat de filière, comment ça fonctionne ?

1.

- Prise de contact, échange, analyse et conseil avec ALCA sur votre projet
- Toutes les modalités des dispositifs sont disponibles sur le site internet alca-nouvelle-aquitaine.fr

2.

- Je remplis ma demande en ligne et je joins toutes les pièces nécessaires
- Votre dossier est transmis automatiquement à ALCA

3.

- ALCA traite les dossiers, les complète si nécessaire et les transmet aux services instructeurs
- Des rendez-vous complémentaires peuvent être sollicités pour présenter votre projet

4.

- Votre dossier est étudié lors d'un comité technique réunissant les partenaires : selon les dispositifs, Région, Drac et CNL.
- ALCA expertise et présente les dossiers, sa voix est consultative.

5.

- Votre dossier a un avis favorable ou défavorable. Chaque partenaire a un processus distinct.



Le Contrat de filière, comment ça fonctionne ?

Les modalités d'attribution et d'information par les partenaires :

DRAC Nouvelle-Aquitaine

- L'attribution d'une subvention est notifiée par courrier
- La subvention est versée en intégralité

Région Nouvelle-Aquitaine

- L'attribution d'une subvention est soumise à l'approbation du Conseil régional en commission permanente
- Elle est ensuite notifiée par courrier
- La subvention est versée selon des modalités différentes suivant les dispositifs. Des pièces complémentaires peuvent être nécessaires pour obtenir le solde.

Centre national du livre

- L'enveloppe CNL est gérée par les services de la Région.
- Le même processus s'applique donc.



Quelques points de réflexion

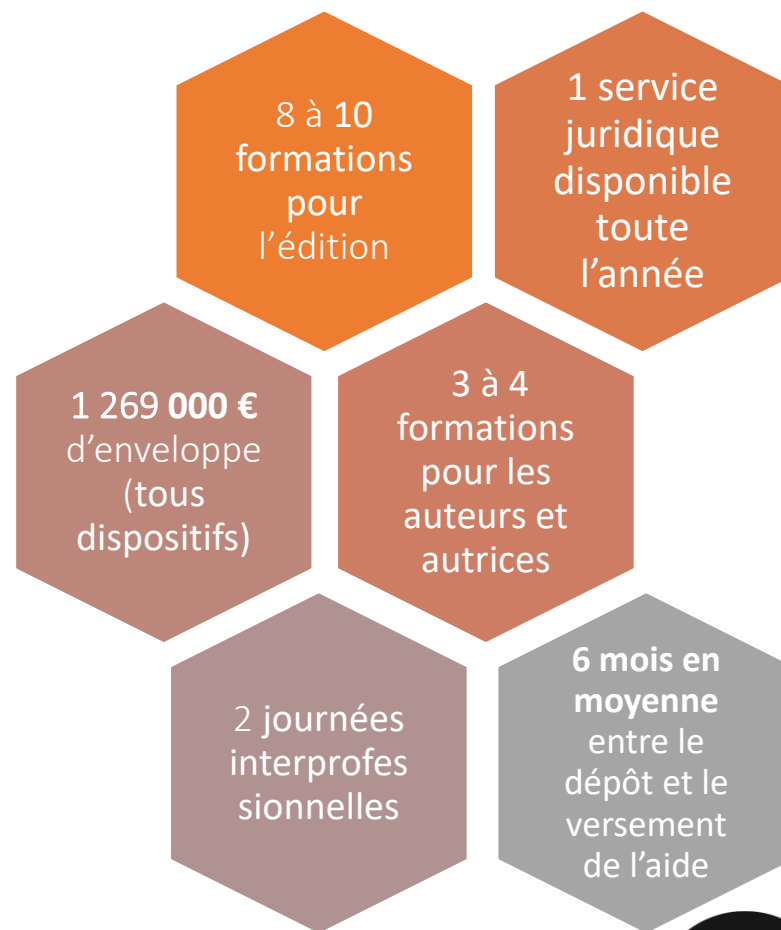
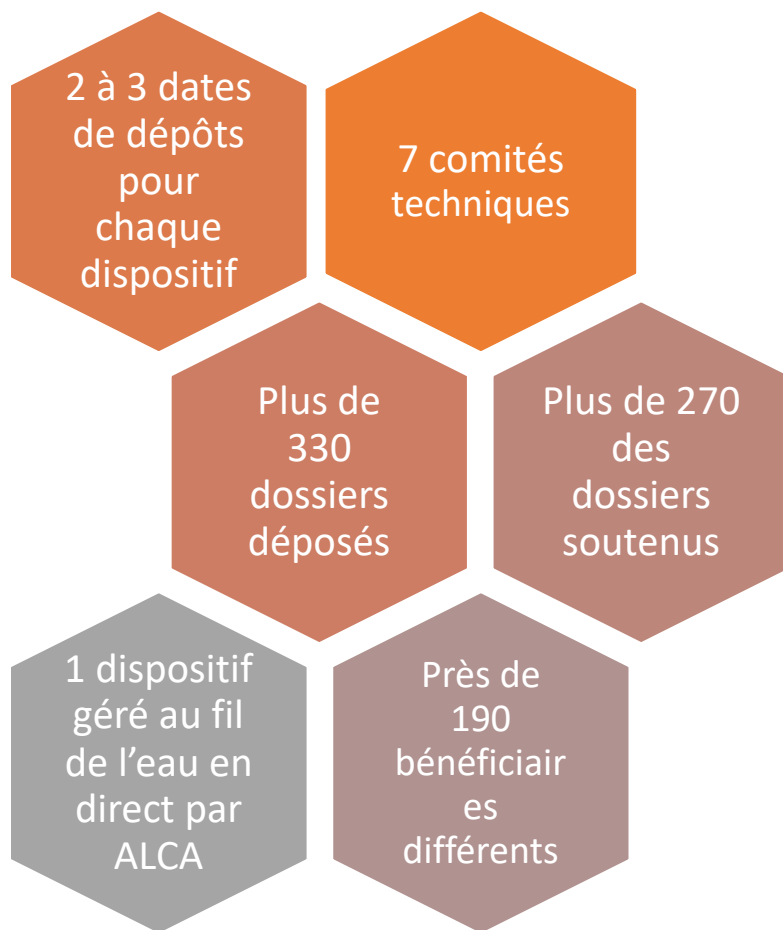
Si la concertation avec les professionnels de l'écosystème du livre est essentielle, la discussion est également constante entre les partenaires du Contrat de filière.

Elle porte notamment, dans la perspective du nouveau contrat de filière, sur :

- La gouvernance
- L'information et la communication sur le contrat de filière et les dispositifs
- L'articulation avec les autres politiques publiques



Quelques chiffres... Le contrat de filière, par an, c'est...

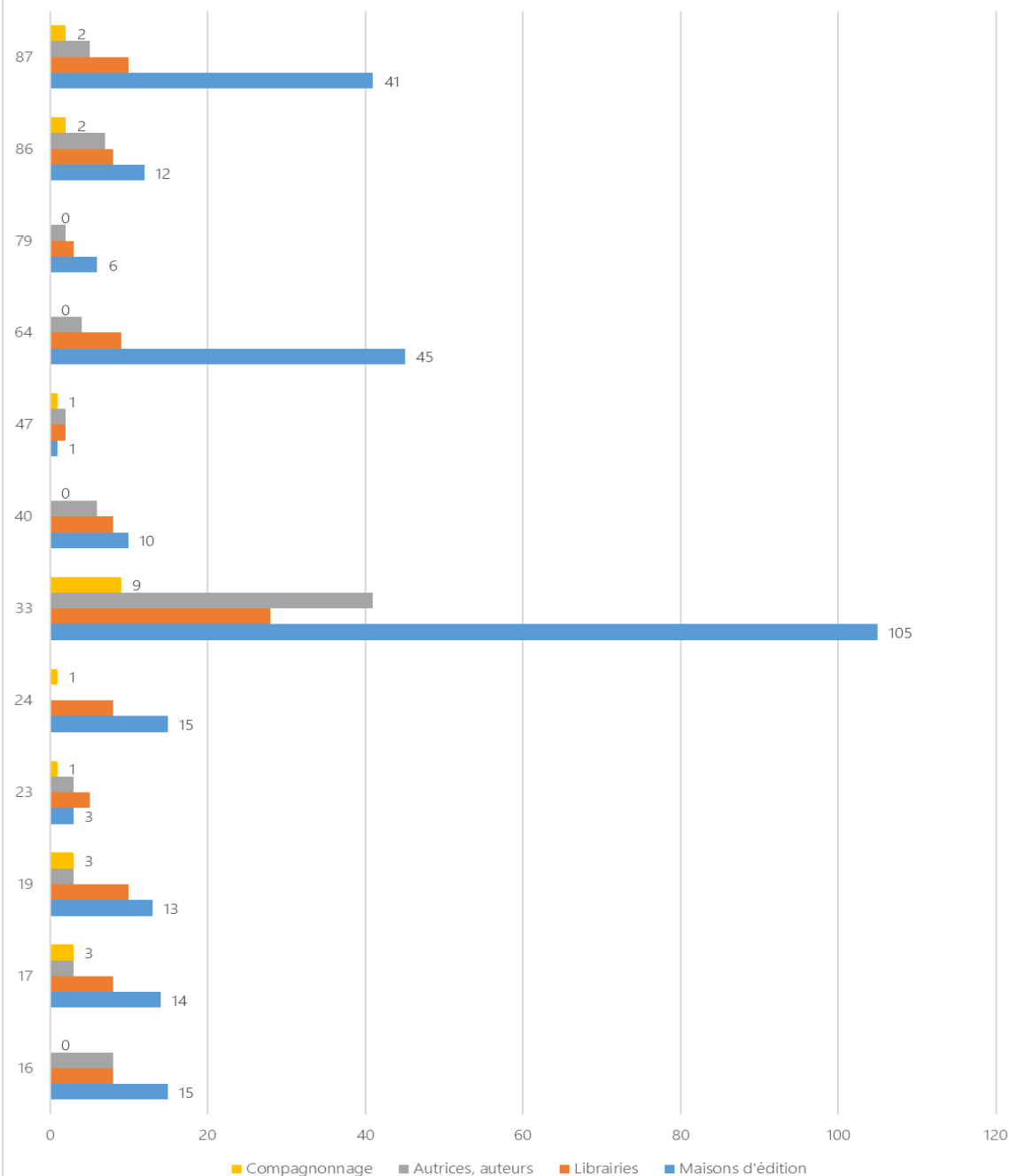


Répartition territoriale

- Plus de 250 maisons d'édition
- Plus de 210 librairies
- Plus de 1400 autrices et auteurs sur tout le territoire néo-aquitain
- Fort pourcentage pour les départements de la Gironde, la Haute-Vienne et les Pyrénées-Atlantiques, représentatif de la réalité du terrain
- Attention particulière aux zones rurales
- Vigilance accrue au maillage territorial, notamment pour les créations de librairies (6 ouvertures dans les Landes depuis 2022 par ex)

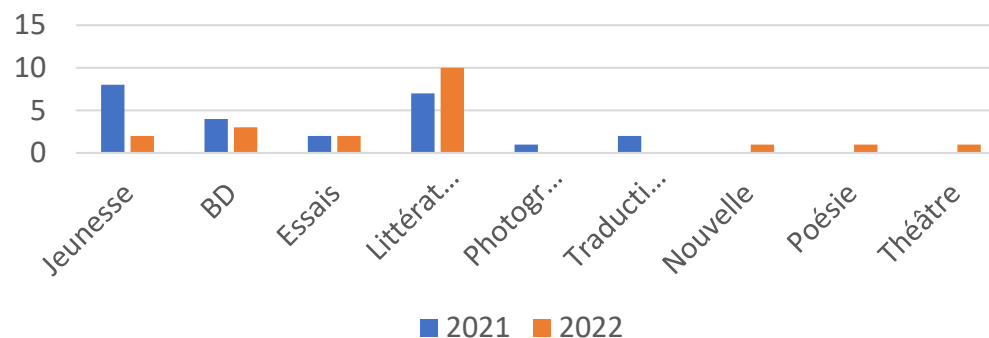
Données 2023 prévisionnelles

Répartition par département et bénéficiaire des aides attribuées en 2021 - 2023



Autrices, Auteurs : aide à l'écriture, à l'illustration, à la traduction

Genre littéraire des autrices et auteurs ayant obtenu.es une aide à l'écriture



>> **100 000 €** d'enveloppe annuelle soit 8% de l'enveloppe annuelle globale du CDF

>> 14 autrices et 10 auteurs aidés en 2021 ; 11 autrices et 9 auteurs en 2022 ; 12 autrices et 8 auteurs en 2023

>> En 2023, 42% des aides accordées le sont à des auteurs et autrices vivant en Gironde, mais seulement 30% des girondins et girondines qui déposent une demande sont aidés. 15% des aides accordées le sont à des auteurs et autrices vivant en Creuse, mais 75% des creusois et creusoises qui déposent une demande sont aidés.



Autrices, Auteurs : soutien immédiat et accompagnement matériel

Soutien immédiat

- Dispositif géré en direct par ALCA, co-financé par la Région et la Drac
- Tout au long de l'année
- Sans distinction de spécialité
- Porte principalement sur du renouvellement informatique
- **14 dossiers reçus et 12 aidés en 2023, 10 dossiers reçus et accompagnés en 2022, 10 reçus et 7 accompagnés en 2021**
- 9 000 € d'enveloppe annuelle

Accompagnement matériel à la création

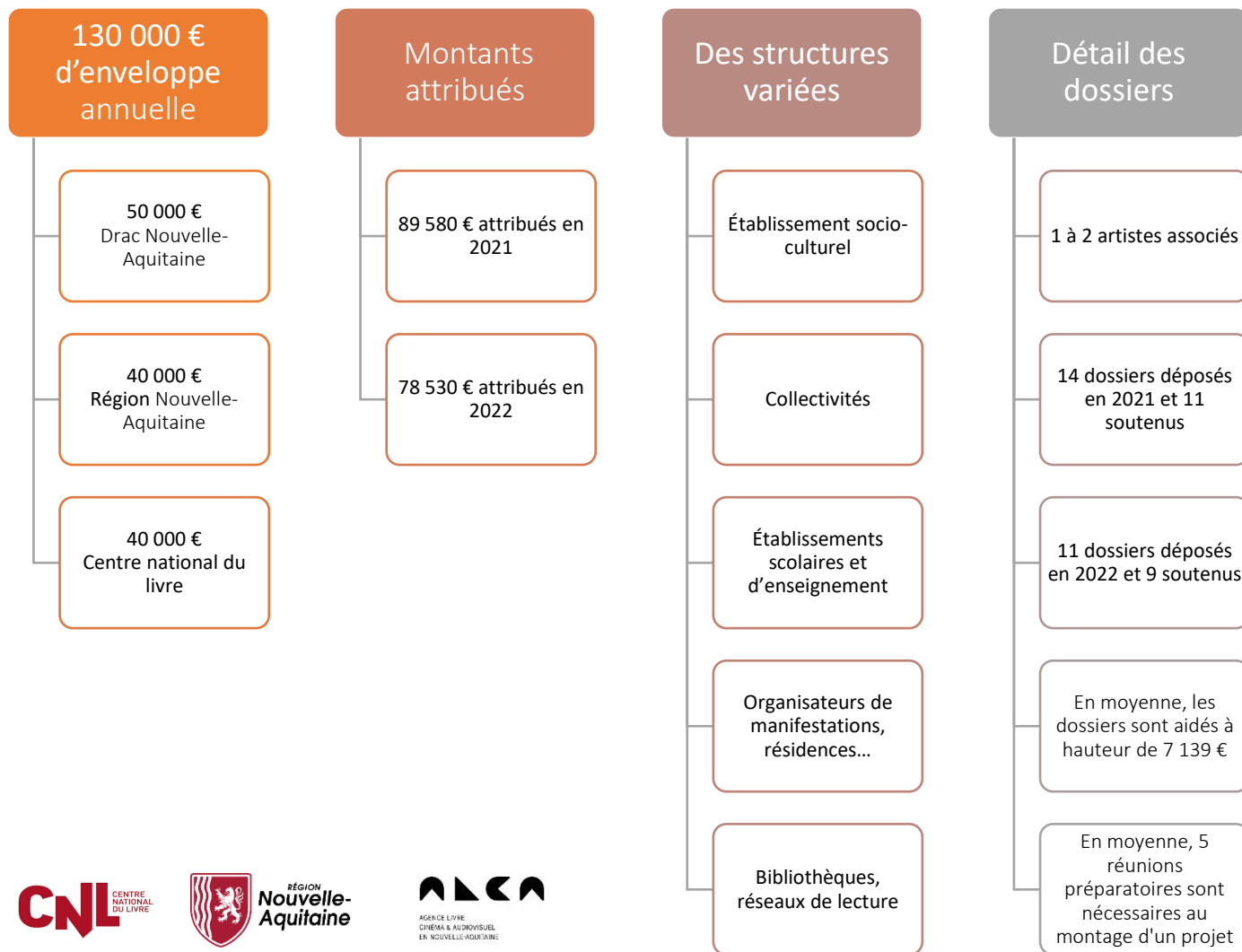
- Dispositif financé uniquement par la DRAC
- 3 dépôts par an
- Réservé aux autrices et auteurs spécialisés en bande-dessinée ou jeunesse
- 5 dossiers reçus et accompagnés en 2021, pas de dossiers en 2022, 2 dossiers en 2023
- 20 000 € d'enveloppe annuelle



Opérateurs culturels : le compagnonnage

Le compagnonnage se déroule à proximité du lieu de vie des artistes. Ses objectifs sont :

- Soutenir les actions qui permettent l'instauration d'une relation de longue durée (entre 2 et 8 mois) associant un ou des auteurs ou autrices et des publics, au sein d'une structure culturelle, éducative ou sociale de Nouvelle-Aquitaine.
- Encourager la valorisation du travail et des œuvres des auteurs ou autrices néo-aquitains sur leur propre territoire.



Les chiffres-clés : Librairies

420 000 €
d'enveloppe
annuelle

140 000 €
Drac Nouvelle-
Aquitaine

150 000 €
Région Nouvelle-
Aquitaine

120 000 €
Centre national du
livre

**Un soutien
important**

26 librairies soutenues
en 2021
45 en 2022
32 en 2023

32% de l'enveloppe
globale annuelle du
CDF est dédiée à la
librairie

Création

8 en 2023

17 en 2022

6 en 2021

Reprise

1 en 2023

7 en 2022

4 en 2021

Emploi

6 emplois soutenus en
2023

4 emplois soutenus en
2022

8 emplois soutenus en
2021



Maisons d'édition, diffuseurs-distributeurs

49% de l'enveloppe annuelle du CDF leur est dédiée avec 3 dispositifs

Soutien au programme éditorial

- 290 000 € d'enveloppe annuelle par la Région Nouvelle-Aquitaine
- Environ 60 structures soutenues par an
- 5 000 € d'aide en moyenne

Soutien à la mobilité et à la promotion

- 100 000 € d'enveloppe annuelle par la Région Nouvelle-Aquitaine
- Plus d'une cinquantaine de structures soutenues par an
- 5 structures ont bénéficié de l'aide à la promotion en 2021, 8 en 2022 et 7 en 2023

Soutien au développement

- 120 000 € d'enveloppe annuelle par la Région Nouvelle-Aquitaine + 110 000 € par la Drac Nouvelle-Aquitaine
- Près de 20 structures soutenues par an
- 5 emplois soutenus en 2021, 9 en 2022 et 3 en 2023



Contrat de filière

// 2021 - 2023

RÉPARTITION DES AIDES ATTRIBUÉES PAR FINANCEURS - Total des trois ans

Autrices Auteurs	Aide à l'écriture	DRAC	Région	CNL	
	<i>Enveloppe initiale annuelle</i>			100 000,00 €	
	2021		120 000,00 €		
	2022		100 000,00 €		
	2023		100 000,00 €		
	TOTAL 3 ans		320 000,00 €		

Opérateurs culturel	Compagnonnage	DRAC	Région	CNL	TOTAL
	<i>Enveloppe initiale annuelle</i>		50 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
	2021	29 900,00 €	39 680,00 €	20 000,00 €	89 580,00 €
	2022	37 530,00 €	14 000,00 €	27 000,00 €	78 530,00 €
	2023 (à venir)	- €	- €	- €	- €
	TOTAL 3 ans	67 430,00 €	53 680,00 €	47 000,00 €	168 110,00 €

Librairies	Soutien au dév	DRAC	Région	CNL***	TOTAL
	<i>Enveloppe initiale annuelle</i>		140 000,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €
	2021	123 004,00 €	124 900,00 €	76 000,00 €	323 904,00 €
	2022	186 200,00 €	224 900,00 €	111 000,00 €	522 100,00 €
	2023 (à venir)	- €	- €	- €	- €
	TOTAL 3 ans	309 204,00 €	349 800,00 €	187 000,00 €	846 004,00 €

Mobilité	DRAC	Région	CNL	ALCA
	<i>Enveloppe initiale annuelle</i>		100 000,00 €	
	2021	104 400,00 €		
	2022	126 300,00 €		
	2023	122 400,00 €		
	TOTAL 3 ans	353 100,00 €		

Programme éditorial	DRAC	Région	CNL	ALCA
	<i>Enveloppe initiale annuelle</i>		290 000,00 €	
	2021	285 500,00 €		
	2022	278 000,00 €		
	2023	280 500,00 €		
	TOTAL 3 ans	- €	844 000,00 €	- €

Soutien au développement	DRAC	Région	CNL	TOTAL
	<i>Enveloppe initiale annuelle</i>	110 000,00 €	120 000,00 €	
	2021	160 500,00 €	150 100,00 €	310 600,00 €
	2022	110 000,00 €	104 000,00 €	214 000,00 €
	2023 (à venir)	- €	- €	- €
	TOTAL 3 ans	270 500,00 €	254 100,00 €	- €

Édition



Quelques retours de bénéficiaires

"L'accompagnement de l'ALCA a été essentiel pour notre association : dans la proposition d'auteurs et d'autrices par rapport à notre projet et dans la consolidation de notre dossier. "

"Je suis très satisfait de l'assistance et du soutien reçu pendant ces années. Je me permets juste de dire que, à mon sens, les formations effectuées en présence ont été toujours particulièrement efficaces (participation, discussion, etc) et que j'espère qu'on pourra reprendre ce type de formule à l'avenir."

"J'ai quand même trouvé la procédure un peu lourde (soutien immédiat pour l'achat d'un ordi), mais ravi d'avoir pu remplacer mon matériel obsolète."

"Le contrat de filière est un dispositif fondamental pour la survie de la bibliodiversité et permettre aux petites maisons d'édition de "compenser" un peu les inégalités de distribution et visibilité dû au poids des grosses maisons d'édition."





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNL CENTRE
NATIONAL
DU LIVRE



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE